



Huissiers de justice acces aux écritures d'un compte bancaire

Par **moselotte**, le **25/12/2012** à **16:19**

Bonjour .

Après avoir été relaxé en 1ère instance , j'ai fait l'objet d'une condamnation par la Cour d'Appel a payer à la "victime" une somme en dommages . L'huissier de justice mandaté pour récupérer cette somme peut il avoir accès à mon compte bancaire ? Peut il en particulier accéder aux écritures de ce compte ? Si je fais un virement à un ami pour vider mon compte peut il le savoir ?

Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **25/12/2012** à **22:29**

bjr,

il existe un fichier de tous les comptes bancaires accessibles entre autres aux huissier de justice.

l'huissier verra l'opération mais il dispose d'autres types de saisie (saisie vente, saisie des rémunérations...).

il est toujours risque de mettre son argent sur le compte d'une autre personne.

cdt

Par **moselotte**, le **26/12/2012** à **10:14**

Merci pour votre réponse . Je croyais que l'huissier ne pouvait pas de lui même accéder à l'écriture du compte . Je pensais qu'il ne pouvait avoir accès qu'au montant restant sur le compte, qu'il pouvait bloquer . L'accès à l'écriture du compte constituerait une atteinte à la vie privée .
Merci d'avance